

HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°6

Informations du 6 au 12 mai 2006



CIRCULAIRES

Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonérations

Exonération des bâtiments appartenant aux jeunes entreprises innovantes réalisant des projets de recherche et de développement (article 13 de la loi de finances pour 2004 n° 2003-1311 du 30 décembre 2003).

Exonération des bâtiments situés dans les zones de recherche et de développement des pôles de compétitivité et affectés à un projet de recherche et de développement (article 24 de la loi de finances pour 2005 n° 2004-1484 du 30 décembre 2004).

B.O Impôts - Circulaire - 6 C-3-06 n° 78 - 2006-05-11 - NOR: BUDF0620432J

<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2006/6IDLPUb/textes/6c306/6c306.pdf>

REPONSES MINISTERIELLES

Urbanisme

Constructions existantes à usage d'habitation situées en zone A d'un PLU

Dans les secteurs où elle estime que les terrains agricoles ne subissent pas une pression foncière telle qu'ils nécessitent cette protection, la commune peut autoriser dans son plan local d'urbanisme, autour des constructions existantes, des constructions qui ne sont pas strictement nécessaires à l'activité agricole telles que les annexes, garages, piscines, gîtes...

Sénat - 2006-05-04 - Réponse ministérielle N° 17236

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ050417236>

Conduites de gaz en fonte - Remplacement

Suite à l'accident de Mulhouse du 26 décembre 2004, le ministre délégué à l'industrie a demandé, dès le 5 janvier 2005, au président de Gaz de France de mettre en oeuvre les moyens nécessaires, d'une part, pour supprimer au plus tard à la fin de l'année 2006 les canalisations de distribution de gaz en fonte grise situées à moins de 5 mètres des habitations et des bâtiments recevant du public et, d'autre part, pour retirer toutes les canalisations en fonte grise connues avant la fin de l'année 2007. Ces dispositions ont été inscrites dans le contrat de service public 2005-2007, signé le 10 juin 2005 entre l'État et Gaz de France.(...) Dans l'attente de leur retrait, Gaz de France s'est engagé à contrôler ces canalisations trois fois par an au lieu d'une seule fois précédemment...

REVUE DU WEB

Pour la Fédération Nationale des Offices d'HLM, le directeur général d'un OPAC n'est pas un contractuel de la FPT.

La Fédération a saisi le Ministère en lui demandant d'apporter les confirmations appropriées à la réalité des contrats des DG...

Fédération Nationale des Offices d'HLM - Mai 2006

http://www.offices-hlm.org/news/news_opac.html

Perceptions, jugements et attentes du grand public et des habitants des Zones Urbaines Sensibles sur le logement

Les résultats de l'étude présentés le 23 mars 2006 au Conseil national, permettent de lancer une démarche de dialogue, de contacts et de réflexion qui doit intégrer et faire participer toutes les structures, organisations et partenaires de la profession tant au niveau national que régional ou local...

Conseil National de l'Ordre des architectes - CNOA - Avril 2006

<http://www.architectes.org/actualites/lire.php?id=1280>

REVUE DU WEB (suite)

Du nouveau pour les Zones Franches Urbaines

La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances contient diverses dispositions intéressant les zones franches urbaines. Parmi ces dispositions figurent notamment la prolongation de la période d'ouverture du droit à exonération dont peuvent bénéficier les entreprises et associations implantées en ZFU...

URSSAF - [Document complet](#) - 2006-05-02

http://www.urssaf.fr/general/actualites/actualites_generales/du_nouveau_pour_les_zones_franches_urbaines_01.html

Informations signalées et commentées par Guy Lemée <http://www.inventaires.fr> via la liste de diffusion (accès libre et gratuit) : <http://fr.groups.yahoo.com/group/logementsocialeconomielocale/>

Ce bulletin d'informations est édité en collaboration avec ACRD, société editrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales ([IDVO/"Informations légales"](#))

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires* (<http://www.inventaires.fr>) à l'adresse courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés